

Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008

Magali Paquin

Volume 29, numéro 3, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003555ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003555ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paquin, M. (2010). Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008. *Politique et Sociétés*, 29(3), 21–37. <https://doi.org/10.7202/1003555ar>

Résumé de l'article

Cet article dresse le profil sociodémographique des députés de l'Assemblée nationale du Québec élus lors des élections générales de 2003, 2007 et 2008. L'analyse porte sur la (non)représentativité des dirigeants politiques, leur hétérogénéité en fonction des clivages partisans et sur l'accentuation de la sélection sociale au Conseil exécutif. Il en ressort que les députés québécois ne sont pas représentatifs de la population du point de vue de leurs caractéristiques sociodémographiques, que le profil des députés de l'Action démocratique du Québec (ADQ) se démarque nettement de celui de leurs adversaires et que le processus de sélection ministériel a bénéficié à certains groupes, soit les femmes et les jeunes.

Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008*

Magali Paquin
Université Laval
magali.paquin.1@ulaval.ca

Cet article dresse le profil sociodémographique des députés de l'Assemblée nationale du Québec élus lors des élections générales de 2003, 2007 et 2008. L'analyse porte sur la (non)représentativité des dirigeants politiques, leur hétérogénéité en fonction des clivages partisans et sur l'accentuation de la sélection sociale au Conseil exécutif. Il en ressort que les députés québécois ne sont pas représentatifs de la population du point de vue de leurs caractéristiques sociodémographiques, que le profil des députés de l'Action démocratique du Québec (ADQ) se démarque nettement de celui de leurs adversaires et que le processus de sélection ministériel a bénéficié à certains groupes, soit les femmes et les jeunes.

A Portrait of Québec Members of Parliament Elected in 2003, 2007 and 2008 – This article discusses the social background of members of the Québec National Assembly elected during the general elections of 2003, 2007 and 2008. The analysis focuses on the (non)representativeness of political leaders, their heterogeneous nature across party, and the emphasis of social selection in the Executive Council. The analysis shows that Québec members of Parliament are not representative of the population in terms of sociodemographic characteristics, that the profile of members of the Action démocratique du Québec (ADQ) differs markedly from that of their opponents, and that the process of Cabinet selection has benefited certain groups, namely women and youths.

Dans un système démocratique, la plupart des citoyens peuvent en principe accéder à un poste de dirigeant politique. On pourrait donc s'attendre à ce que la représentation parlementaire reflète approximativement les divers pans de la société. Or, l'observation empirique établit que le pouvoir politique appartient plutôt à un petit groupe avantagé sur les plans social, économique et culturel. Qui ambitionne de gravir les échelons politiques doit répondre à des critères souvent bien définis, qui varient

* Communication présentée au Congrès de la Société québécoise de science politique, Ottawa, 27-28 mai 2009. Cette recherche a bénéficié du soutien financier de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, ainsi que du Conseil de recherches en sciences humaines et du Fonds de recherche sur la société et la culture. L'auteure tient à remercier la Division de la recherche de l'Assemblée nationale du Québec et le Directeur général des élections du Québec de leur précieuse collaboration.

selon des facteurs tant institutionnels et structurels que culturels. De l'ensemble des éligibles au groupe des aspirants, puis au bassin plus restreint des candidats aux quelques élus et ce, jusqu'à la poignée de dirigeants véritables, s'effectue une sélection sociale et politique qui témoigne du fait que tous les individus ne sont pas égaux sur le chemin qui mène au pouvoir. Ce « tamis social » est souvent considéré comme une faille dans un système politique qui prône l'inclusion, la justice et l'égalité. Le décalage entre gouvernés et gouvernants participerait même selon certains au déficit démocratique des institutions politiques (Caillé et Lafortune, 2007), principalement chez les tenants de la conception du Parlement comme microcosme ou « miroir social », qui estiment que la force de la démocratie tient à la similarité entre le peuple et ses représentants. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur l'existence d'un lien direct entre le profil sociodémographique des députés et les intérêts qu'ils défendent, il reste que, d'un point de vue symbolique, l'accès à la représentation témoigne de l'intégration, de l'influence et de la reconnaissance d'un groupe au sein de la société. Ne serait-ce que pour savoir *qui* tient les rênes du pouvoir politique, l'étude du profil sociodémographique des dirigeants a toute sa pertinence.

Cet article dresse un portrait sociodémographique des députés québécois élus au cours des années 2000 et n'aborde en ce sens que la question de leur représentation descriptive¹. Un triple regard y est posé : 1) la (non)représentativité des dirigeants ; 2) l'hétérogénéité des dirigeants en fonction des clivages partisans et 3) l'accentuation de la sélection sociale au plus haut échelon politique, c'est-à-dire au Conseil exécutif. Quatre caractéristiques sociodémographiques sont examinées, soit le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et l'occupation professionnelle. Les deux premières sont régulièrement discutées dans l'espace public, principalement en ce qui concerne l'accession des femmes et des jeunes aux postes électifs. Les deux autres ne soulèvent pas autant l'intérêt public, mais n'en sont pas moins pertinentes pour caractériser le statut social des dirigeants.

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur le profil des parlementaires québécois depuis la Constitution de 1867 (Boily, 1967 ; Gélinas, 1969 ; Sénécal, 1982 ; Pelletier, 1984, 1991, 1999 ; Deschênes, 1995 ; Gagnon, 2009 ; Tremblay, 2005b). Ce texte vise à mettre à jour ces analyses, lesquelles n'ont été que partiellement actualisées depuis le milieu des années 1990. Cet exercice est d'autant plus pertinent que de nouveaux partis ont émergé depuis sur la scène politique québécoise.

(Non)représentativité et hétérogénéité sociodémographique : des députés aux ministres

Depuis les travaux fondateurs sur les élites politiques, ces dernières sont l'objet de multiples études et discussions. Dans la foulée de ces débats, certains auteurs ont signalé l'homogénéité des classes dirigeantes, tandis que d'autres ont plutôt démontré leur diversité. Mais, dans tous les cas, un fait s'est clairement imposé : les dirigeants politiques sont, du point de vue de leurs caractéristiques sociodémogra-

1. Selon Hanna F. Pitkin (1967), la représentation descriptive réfère à la présence de certains groupes sociaux au sein des institutions (nombre de femmes, de jeunes, etc.), tandis que la représentation substantive (*substantive representation*) implique une notion d'action (les femmes représentent les intérêts des femmes, etc.). Ce dernier aspect est abondamment traité ailleurs, notamment dans la littérature féministe.

phiques, peu représentatifs de la masse de la population. Plusieurs études empiriques ont mis en relief le profil oligarchique de la classe politique, tout en faisant état de grandes inégalités d'accès à l'espace parlementaire (voir notamment Putnam, 1976; Norris, 1997; Best et Cotta, 2000).

Les individus aux origines familiales privilégiées ainsi que ceux occupant des professions liées à un statut social élevé y sont surreprésentés. Le niveau d'instruction apparaît comme un facteur capital dans l'accès aux postes dirigeants et on observe une surreprésentation évidente des universitaires chez les élus. Par ailleurs, c'est un fait connu et établi mondialement que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper un poste électif. Bien que leur nombre ne cesse de croître, lentement mais régulièrement, elles ne représentaient en moyenne que 15,9 % des parlementaires des chambres basses ou uniques en 2005, dans 184 pays (Tremblay, 2005a: 21). Les jeunes sont quant à eux peu présents au sein des parlements, une constatation qui s'applique également aux aînés. L'importance de l'appartenance ethnique, linguistique ou religieuse varie plus fortement selon l'État observé, mais dans tous les cas les minorités demeurent sous-représentées au sein de la haute politique.

Le caractère non représentatif des dirigeants politiques ne fait toutefois pas obstacle à une certaine diversité de leurs attributs sociodémographiques. Comme la société qui se compose d'une pluralité de sous-univers culturels, le monde politique peut lui aussi comporter ses propres sous-champs. À ce titre, les clivages partisans et idéologiques se révèlent significatifs. Plus un régime ou un parti se montrerait conservateur, plus grande y serait la surreprésentation des groupes de statut social élevé ou associés au pouvoir économique, tandis que les partis de gauche compteraient davantage de membres d'origine sociale modeste et d'intellectuels (Putnam, 1976; Gaxie, 1980; Thiébaud, 1991; Lagroye *et al.*, 2002). Ceux-ci seraient également plus ouverts aux femmes que les partis de droite, bien que cette distinction tende à s'estomper (Studlar et Matland, 1996; Caul, 1999; Paxton et Kunovich, 2003).

Enfin, la sélection sociale qui jalonne le processus d'accession aux postes dirigeants ne se ferait pas seulement au niveau de l'accès au statut d'élu. Une fois dans l'univers politique, les mêmes facteurs en établiraient la hiérarchie interne. Tel que l'exprime Robert D. Putnam (1976: 33), l'avantage d'être un homme éduqué et d'origine sociale et professionnelle élevée s'accroîtrait en grim pant les échelons politiques. «This "law of increasing disproportion" seems to apply to nearly every political system; no matter how we measure political and social status, the higher the level of political authority, the greater the representation for high-status social groups.» De manière générale, les individus d'origine modeste accèderaient plus difficilement aux échelons supérieurs de la classe politique; ne leur resteraient accessibles que les postes à caractère « technique », qui offrent souvent des possibilités de carrières politiques peu prestigieuses (Lagroye *et al.*, 2002).

À bien des égards ces observations s'appliquent au cas québécois. À propos des parlementaires élus entre 1867 et 1967, Robert Boily (1967: 608) affirme que «les hommes politiques du Québec ont été et demeurent peu représentatifs de la population qu'ils gouvernent [...] ils proviennent et continuent de provenir d'un étroit secteur de la population, constituant ainsi véritablement une minorité, une élite». Ce décalage entre gouvernants et gouvernés était toujours observé près de trente ans plus tard (Deschênes, 1995). Or, malgré leur non représentativité sociodémographique, les députés québécois n'affichent pas pour autant des caractéristiques totalement homogènes. Les travaux de Réjean Pelletier (1991, 1999) ont révélé une

répartition différenciée du capital culturel et économique entre les élus libéraux et péquistes après le réaligement politique de 1970. En ce qui concerne le Conseil exécutif, pinacle du pouvoir politique au Québec, les quelques études sur le sujet (Hamelin et Beaudoin, 1967; Sénécal, 1982; Paquin, 2010) laissent présager que sa composition est plus élitiste que celle de l'Assemblée.

Données et méthodologie

Les données utilisées dans cet article sont principalement tirées des fiches biographiques des parlementaires québécois publiées sur le site Internet de l'Assemblée nationale². Elles ont été complétées et vérifiées à l'aide de sources connexes fournies par la Division de la recherche de l'Assemblée nationale du Québec et le Directeur général des élections du Québec. Quatre caractéristiques sociodémographiques sont examinées, soit le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et l'occupation professionnelle³. Les classifications favorisées visent à faciliter la comparaison avec les données générales concernant la population québécoise⁴. La période étudiée est plutôt courte puisqu'elle s'étend sur six ans seulement, bien qu'elle inclue les 37^e, 38^e et 39^e législatures. Seuls les 125 députés élus lors de chacune des trois élections générales de 2003, 2007 et 2008 sont considérés; sont exclus les députés élus lors des élections partielles associées.

Ces trois élections ont porté le gouvernement libéral de Jean Charest au pouvoir. Lors de l'élection de 2007, le Parti libéral du Québec (PLQ) a toutefois été relégué en position minoritaire. L'Action démocratique du Québec (ADQ), un tiers parti ne comptant jusqu'alors qu'une poignée d'élus, s'est approprié les banquettes de l'opposition officielle, repoussant du même coup le Parti québécois (PQ) au rang de deuxième groupe d'opposition. L'élection de 2008 a rétabli la position majoritaire du PLQ ainsi que le PQ à titre d'opposition officielle, tandis que l'ADQ et un nouveau venu, Québec solidaire (QS), prenaient place comme tiers partis.

Cette analyse porte conséquemment sur les deux principaux partis présents à l'Assemblée au cours de cette période, soit le PLQ et le PQ, ainsi que sur l'ADQ pour l'élection de 2007⁵. La composition du Conseil des ministres⁶ ne relève quant à elle que du PLQ, celui-ci ayant remporté les trois élections étudiées.

-
2. Assemblée nationale du Québec, consulté sur Internet (<http://www.assnat.qc.ca>) entre septembre 2008 et mai 2009.
 3. L'utilisation de données de seconde main (fiches biographiques) exclut l'analyse de certaines variables, dont la langue et l'origine ethnique. Certains chercheurs catégorisent parfois les députés de façon approximative selon la consonance de leur nom de famille, la couleur de leur peau, leur lieu de naissance ou d'études, une méthode qui m'apparaît trop peu rigoureuse pour en faire usage.
 4. Certains groupes d'âge déterminés par Statistiques Canada et l'Institut de la statistique du Québec (15-24 ans, 25-34 ans) ne sont pas directement applicables à l'un des groupes d'âge favorisé dans cette analyse (18-34 ans). Pour fins comparatives, les données concernant la population des 25 ans et plus ont parfois été retenues, pour deux raisons: les députés de moins de 25 ans sont rares et le groupe des 15-18 ans, évidemment exclu de la députation, risquait de biaiser la comparaison, notamment en ce qui a trait au niveau de scolarité (nécessairement moins élevé) et à l'occupation professionnelle. Le recensement de 2001 a été favorisé, les données disponibles étant plus complètes que celles du recensement de 2006 lors de la rédaction de l'article.
 5. Les données relatives aux tiers partis (ADQ en 2003 et 2008; QS en 2008) ne sont mentionnées qu'à titre informatif, le faible nombre de députés impliqués empêchant d'en tirer des conclusions fiables. Le lecteur est invité à faire preuve de prudence à la lecture des résultats concernant ces partis, pour ces années.
 6. L'analyse inclut les ministres nommés au premier Conseil exécutif suivant l'élection générale ainsi que le premier ministre.

Femmes minoritaires, Conseil exécutif paritaire

Au Québec comme ailleurs, les femmes sont minoritaires au Parlement. Bien qu'elles bénéficient du droit de vote et de se présenter aux élections depuis 1940, l'espace qu'elles occupent à l'Assemblée nationale est toujours en deçà de leur poids dans la société (tableaux 1 et 2). Ce n'est qu'en 1961 qu'une femme a obtenu un siège à l'Assemblée et jusqu'en 1976, les parlementaires n'ont compté qu'une seule députée dans leurs rangs. Leur nombre a grimpé tranquillement au cours des décennies suivantes.

Tableau 1
Répartition de la population de 18 ans et plus selon le sexe, Québec, 2001

| | Population 18 ans + | Hommes | Femmes | Total (%) |
|------|---------------------|--------|--------|-----------|
| 2001 | 5 815 584 | 48,8 | 51,2 | 100 |

Source : Institut de la Statistique du Québec.

Tableau 2
Répartition des députés selon le sexe, par parti (en %)

| | Parti | N | Hommes | Femmes | Total (%) |
|-----------|------------------|------------|-------------|-------------|------------|
| 2003 | Assemblée | 125 | 69,6 | 30,4 | 100 |
| | ADQ | 4 | 75,0 | 25,0 | 100 |
| | PLQ | 76 | 71,1 | 28,9 | 100 |
| | PQ | 45 | 66,7 | 33,3 | 100 |
| | Ministres | 25 | 68,0 | 32,0 | 100 |
| 2007 | Assemblée | 125 | 74,4 | 25,6 | 100 |
| | ADQ | 41 | 82,9 | 17,1 | 100 |
| | PLQ | 48 | 66,7 | 33,3 | 100 |
| | PQ | 36 | 75,0 | 25,0 | 100 |
| | Ministres | 19 | 52,6 | 47,4 | 100 |
| 2008 | Assemblée | 125 | 70,4 | 29,6 | 100 |
| | ADQ | 7 | 85,7 | 14,3 | 100 |
| | PLQ | 66 | 66,7 | 33,3 | 100 |
| | PQ | 51 | 72,5 | 27,5 | 100 |
| | QS | 1 | 100,0 | – | 100 |
| Ministres | 27 | 51,9 | 48,1 | 100 | |

Assemblée

En 2003, les femmes représentaient 30,4 % de la députation. Cette proportion a atteint un sommet de 32 % en 2004 et 2006, après des élections partielles. Elle a toutefois diminué à 25,6 % aux élections générales de 2007, pour remonter à 29,6 % en 2008.

Partis politiques

La représentation des femmes se reflète au sein des partis politiques avec de légères variations, à l'exception notable de l'ADQ en 2007. De 2003 à 2008, les femmes formaient entre le quart et le tiers des effectifs du PLQ et du PQ. Il est malaisé de déterminer si un de ces partis se montre plus favorable aux femmes, puisque, depuis les années 1970, l'augmentation du nombre d'élues dans ces organisations se fait relativement au même rythme, ponctué de reculs sporadiques (Pelletier, 1999). À titre d'exemple, en 2003, la proportion de femmes au Parti québécois était plus grande que dans l'ensemble de la députation, alors que c'était le cas du Parti libéral en 2007 et en 2008.

L'ADQ se démarque toutefois de ses adversaires. Ce parti ne comptait qu'une seule représentante en 2003 et en 2008, tandis qu'en 2007 les femmes formaient 17,1 % (N=7) de la députation du parti. Cette maigre part a provoqué un déclin de la présence féminine à l'Assemblée en 2007, interrompant du même coup la croissance régulière enregistrée depuis les années 1960. Ce faible nombre de femmes dans les rangs adéquistes n'est pas une coïncidence résultant du suffrage puisque, dès le départ, celles-ci avaient moins de chances que leurs collègues masculins de franchir les portes du Parlement. En 2007, 20,8 % des candidatures de l'ADQ étaient féminines, alors que cette part s'élevait à 35,2 % au PLQ et à 32,8 % au PQ. En 2008 les femmes ne formaient plus que 16 % des candidatures adéquistes, alors qu'elles comptaient pour environ le tiers des candidatures libérales et péquistes.

Conseil exécutif

En termes de répartition par sexe, le Conseil exécutif prend une tonalité très particulière sous le gouvernement du premier ministre Jean Charest. En 2007 et en 2008, celui-ci a formé un Conseil des ministres composé également d'hommes et de femmes, sans égard à leur poids respectif parmi les élus. Il convient de mentionner que, bien avant cette initiative, les femmes formaient une part plus grande du Conseil exécutif que de la députation, bien qu'elles demeuraient minoritaires au sein de l'équipe ministérielle (Paquin, 2010). En 2003 elles formaient 32 % (N=8) du Conseil exécutif, ce qui surpassait légèrement leur poids tant au sein du Parti libéral que de l'Assemblée. En 2007 et 2008, respectivement 9 et 13 ministres étaient des femmes, ce qui signifie qu'elles occupaient, en excluant le premier ministre, 50 % des sièges ministériels⁷.

Cette situation force à réévaluer l'assertion voulant qu'il y ait accentuation de la sélection sociale dans les hautes sphères dirigeantes au détriment des femmes, tel que le maintiennent certains auteurs (Putnam, 1976; Lovenduski, 1986; Bashevkin, 1993). Plutôt que d'être victimes d'une discrimination qui les désavantagent, les femmes ont bénéficié d'un accès privilégié au Conseil exécutif, un acquis qui reste cependant très fragile (Paquin, 2010).

7. La catégorie « ministres » inclut les ministres et le premier ministre dans tous les tableaux présentés.

Peu de jeunes et d'âinés

Sur la question de l'âge des députés québécois, toutes les sources convergent : il s'agit d'un facteur discriminant envers les jeunes de moins de 35 ans et les âinés de 65 ans et plus, qui sont sous-représentés au Parlement (Gélinas, 1969; Deschênes, 1995; Pelletier, 1999).

Assemblée

Conformément à ces observations, les groupes d'âge les mieux représentés à l'Assemblée entre 2003 et 2008 étaient les 45-54 ans et les 55-64 ans, suivis de près des 35-44 ans (tableau 4). Alors que la moitié de la population se retrouve dans ces trois catégories confondues, elles englobaient entre 83 % et 91 % de la députation entre 2003 et 2008 (tableau 3). Les catégories des jeunes et des âinés demeurent

Tableau 3
Répartition de la population de 18 ans et plus selon le groupe d'âge, Québec, 2001

| | Population 18 ans + | 18-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55-64 ans | 65 ans + | Total (%) |
|------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| 2001 | 5 815 584 | 29,0 | 22,0 | 19,3 | 13,2 | 16,5 | 100 |

Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 4
Répartition des députés selon le groupe d'âge, par parti (en %)

| | Parti | N | 18-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55-64 ans | 65 ans + | Total (%) |
|------|------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| | Assemblée | 125 | 5,6 | 24,8 | 40,0 | 26,4 | 3,2 | 100,0 |
| 2003 | ADQ | 4 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | – | 100,0 |
| | PLQ | 76 | 3,9 | 28,9 | 42,1 | 23,7 | 1,3 | 99,9 |
| | PQ | 45 | 6,7 | 17,8 | 37,8 | 31,1 | 6,7 | 100,1 |
| | Ministres | 25 | 8,0 | 24,0 | 48,0 | 20,0 | – | 100,0 |
| | Assemblée | 125 | 11,2 | 26,4 | 27,2 | 29,6 | 5,6 | 100,0 |
| 2007 | ADQ | 41 | 19,5 | 41,5 | 19,5 | 14,6 | 4,9 | 100,0 |
| | PLQ | 48 | 4,2 | 20,8 | 33,3 | 33,3 | 8,3 | 99,9 |
| | PQ | 36 | 11,1 | 16,7 | 27,8 | 41,7 | 2,8 | 100,1 |
| | Ministres | 19 | 5,3 | 26,3 | 42,1 | 15,8 | 10,5 | 100,0 |
| | Assemblée | 125 | 8,8 | 20,8 | 32,0 | 32,0 | 6,4 | 100,0 |
| 2008 | ADQ | 7 | – | 71,4 | 14,3 | 14,3 | – | 100,0 |
| | PLQ | 66 | 6,1 | 16,7 | 31,8 | 34,8 | 10,6 | 100,0 |
| | PQ | 51 | 13,7 | 19,6 | 33,3 | 31,4 | 2,0 | 100,0 |
| | QS | 1 | – | – | 100,0 | – | – | 100,0 |
| | Ministres | 27 | 3,7 | 22,2 | 29,6 | 37,0 | 7,4 | 99,9 |

les moins bien représentées au Parlement et ce, même si elles couvrent une tranche d'âge plus large⁸. Les moins de 35 ans ont toutefois été plus nombreux à siéger à l'Assemblée en 2007, avant d'essuyer un recul en 2008. Parallèlement, le groupe des 65 ans et plus a subi une hausse constante de ses effectifs au cours des trois législatures, principalement en raison du vieillissement des députés demeurés en place.

Entre 2003 et 2007 on note une légère baisse de la moyenne d'âge de l'Assemblée (tableau 5). L'âge des députés étant en partie lié au renouvellement du corps parlementaire⁹, l'arrivée de nombreux députés adéquistes relativement jeunes n'est pas étrangère à cette situation. L'âge moyen de l'Assemblée croît par la suite en 2008, lorsque le PLQ et le PQ dominant à nouveau le Parlement.

Tableau 5
Âge minimum, âge maximum et âge moyen des députés, par parti

| | Parti | N | Âge min. | Âge max. | Âge moyen |
|------|------------------|------------|-----------|-----------|-------------|
| | Assemblée | 125 | 25 | 67 | 49,1 |
| 2003 | ADQ | 4 | 32 | 55 | 43,0 |
| | PLQ | 76 | 32 | 67 | 48,6 |
| | PQ | 45 | 25 | 66 | 50,5 |
| | Ministres | 25 | 33 | 62 | 48,9 |
| | Assemblée | 125 | 22 | 70 | 48,5 |
| 2007 | ADQ | 41 | 22 | 67 | 44,1 |
| | PLQ | 48 | 29 | 66 | 50,9 |
| | PQ | 36 | 24 | 70 | 50,4 |
| | Ministres | 19 | 29 | 66 | 48,8 |
| | Assemblée | 125 | 24 | 68 | 50,3 |
| 2008 | ADQ | 7 | 38 | 61 | 46,3 |
| | PLQ | 66 | 31 | 68 | 52,0 |
| | PQ | 51 | 24 | 65 | 48,7 |
| | QS | 1 | 47 | 47 | 47,0 |
| | Ministres | 27 | 31 | 68 | 51,3 |

8. Il n'existe pas de normes universelles en matière de composition de groupes d'âge. Les moins de 35 ans réfèrent habituellement aux jeunes, tandis que les 65 ans et plus réfèrent aux aînés, d'où les regroupements favorisés. Par ailleurs, l'âge des députés est calculé précisément en fonction du jour de naissance et du jour de l'élection, et non approximativement selon l'année de naissance et l'année d'élection.

9. Les élus vieillissent (eux aussi!) et un faible renouvellement de l'Assemblée contribue à hausser la moyenne d'âge. Certaines périodes se traduisent par une plus grande circulation des parlementaires et sont plus susceptibles d'ouvrir la voie à de nouvelles cohortes de députés, souvent plus jeunes. À ce sujet et pour le Québec, voir Réjean Pelletier et Jean Crête (1988).

Partis politiques

La répartition des députés au sein du PLQ comme du PQ reflète celle de l'Assemblée, alors que l'ADQ affiche une fois de plus sa dissemblance. Dans les années 1990, Réjean Pelletier (1999) constatait le vieillissement notable du PLQ et du PQ au cours des vingt années antérieures. Les données de 2003 à 2008 s'apparentent à celles de la décennie 1990, bien que dans les deux cas la catégorie des 18-34 ans soit, d'un point de vue proportionnel, constamment en hausse depuis 2003. C'est néanmoins à l'ADQ que l'on doit le rajeunissement de l'Assemblée en 2007, alors que 61 % de son équipe avait entre 18 et 44 ans, une tranche d'âge qui couvre habituellement entre le quart et le tiers des effectifs libéraux ou péquistes.

À leur arrivée au pouvoir en 2003, la moyenne d'âge des députés libéraux était de 48,6 ans ; elle est passée à 50,9 ans en 2007, puis à 52 ans en 2008. Demeuré au pouvoir pendant trois mandats, le PLQ a vu sa moyenne d'âge augmenter graduellement avec le vieillissement de ses représentants réélus¹⁰. Au PQ on observe plutôt une stabilité de l'âge moyen des députés autour de 50,5 ans en 2003 et en 2007, suivie d'une baisse en 2008¹¹. C'est à l'ADQ que la moyenne d'âge demeure la plus basse, toutes législatures confondues ; en 2007, l'âge moyen des élus adéquistes était de 44,1 ans, ce qui est nettement inférieur à ce qu'affichent les partis adverses. Cette relative jeunesse s'explique principalement par le grand nombre de députés adéquistes entamant leur premier mandat (36, soit 88 % des élus du parti), lesquels affichent une moyenne d'âge de 44 ans. Les nouveaux députés libéraux élus en 2003 (35, soit 46 % des élus du parti) présentaient une moyenne d'âge comparable de 44,8 ans.

Conseil exécutif

Les ministres sont souvent réputés être plus âgés que leurs collègues députés. Pourtant, en 2003, l'âge moyen des membres du Conseil exécutif était légèrement en deçà de celui de l'Assemblée. Plusieurs d'entre eux ont par la suite conservé leur titre ministériel, participant ainsi au vieillissement graduel du Conseil exécutif. Ce dernier affichait en 2008 une moyenne d'âge plus élevée qu'au cours des deux législatures précédentes, mais cependant plus basse que dans la députation libérale.

En 2003 et en 2007 les 45-54 ans demeuraient les mieux représentés au Conseil exécutif. Les jeunes de 18-34 ans, bien que minoritaires, bénéficiaient d'un certain avantage puisque leur poids était plus grand au Conseil des ministres qu'au sein de leur parti. On note toutefois leur baisse constante, alors que la répartition par groupe d'âge, mieux ventilée en 2009, favorisait les 55-64 ans. Les 65 ans et plus, totalement absents de l'équipe ministérielle en 2003, assuraient une certaine présence en 2007 et en 2008, quoique proportionnellement moins marquée dans ce dernier cas.

10. Le taux de renouvellement du PLQ est demeuré relativement bas lors de cette période. En 2007 et en 2008 respectivement 18,8 % et 22,7 % des députés libéraux entamaient leur premier mandat.

11. En 2008 l'équipe péquiste était formée à 39,2 % de nouveaux députés, dont proportionnellement plus de jeunes qu'au cours des deux législatures antérieures. En outre, les plus jeunes élus du PQ se situaient dans la mi-vingtaine, alors que les cadets des libéraux s'inscrivaient généralement dans la jeune trentaine.

Des députés très scolarisés

Les diplômés universitaires ont toujours été nombreux au sein de la députation de l'Assemblée et ce, dès la première législature (Sénécal, 1982). Avant 1966 environ 50 % des députés détenaient une telle formation. Cette proportion a augmenté substantiellement par la suite pour atteindre 75 % au début des années 1980, la formation universitaire constituant alors pratiquement une condition d'entrée à l'Assemblée nationale (Pelletier, 1991).

Assemblée

Quelques décennies plus tard, le diplôme universitaire est toujours un atout indéniable pour qui aspire à un siège parlementaire (tableau 7). Les diplômés d'études secondaires, d'une école technique/de métier ou de niveau collégial demeurent minoritaires. En 2003, 80 % des élus détenaient un diplôme universitaire. Cette proportion a diminué à 72,8 % en 2007, pour ensuite remonter à 76 % en 2008¹². Plus encore, au cours de la période étudiée, entre 28,8 % et 36,8 % de la députation possédait un diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire. Cela est loin d'être caractéristique de la population québécoise qui compte un peu moins de 20 % d'universitaires et où ce sont plutôt les détenteurs d'un diplôme secondaire et d'un niveau inférieur au secondaire qui dominent (tableau 6).

Partis politiques

Le niveau de scolarité des députés du PLQ et du PQ est sensiblement le même. En 2003 et en 2007 les universitaires formaient entre 80 % et 83,3 % des effectifs de chacun des partis. Dans les deux cas, la représentation universitaire a subi une légère baisse en 2008 pour se fixer aux environs de 78 %, bien qu'il y ait eu augmentation du nombre de détenteurs de diplômes de deuxième et troisième cycles.

L'ADQ se démarque par le niveau de scolarité globalement moins élevé de ses représentants. Les universitaires y sont beaucoup moins nombreux et possèdent de surcroît une scolarité inférieure à celle de leurs adversaires. En 2007, 51,2 % (N=21) des élus adéquistes possédaient un diplôme universitaire, et 7,3 % (N=3) un diplôme de deuxième cycle. On n'y recense aucun diplômé de troisième cycle. En contrepartie, les diplômes de niveau collégial, d'une école technique/de métier ou de niveau secondaire y sont plus fréquents. L'ADQ reste malgré tout beaucoup plus scolarisée que la moyenne québécoise.

Conseil exécutif

Les ministres sont généralement plus scolarisés que les députés (Sénécal, 1982). Parmi tous ceux nommés depuis 1970, 85 % possèdent un diplôme universitaire (Paquin, 2010). Les trois élections observées confirment clairement que le niveau

12. Seuls les diplômes obtenus sont considérés. Par exemple, un député possédant un diplôme d'études collégiales et ayant commencé sans le compléter un programme universitaire est classé sous la catégorie « collégial ». Il en va de même pour les cycles universitaires supérieurs. Si l'on incluait les études entamées, la proportion d'universitaires augmenterait légèrement.

Tableau 6
Répartition de la population de 25 ans et plus
selon le niveau de scolarité, Québec, 2001

| | Population 25 ans + | Inférieur au secondaire | Secondaire | Technique/ Métier | Collégial | Universitaire | N/D | Total (%) |
|------|------------------------|----------------------------|------------|----------------------|-----------|---------------|-----|--------------|
| 2001 | 4 886 730 | 31,2 | 24,3 | 11,4 | 13,8 | 19,3 | – | 100 |

Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 7
Répartition des députés selon le plus haut niveau
de scolarité complété, par parti (en %)

| | Parti | N | Secondaire | Technique/ Métier | Collégial | Universitaire | N/D* | Total (%) |
|-----------|------------------|------------|------------|----------------------|-------------|---------------|------------|--------------|
| 2003 | Assemblée | 125 | 4,0 | 5,6 | 8,8 | 80,0 | 1,6 | 100,0 |
| | ADQ | 4 | – | – | 50,0 | 50,0 | – | 100,0 |
| | PLQ | 76 | 3,9 | 5,3 | 7,9 | 81,6 | 1,3 | 100,0 |
| | PQ | 45 | 4,4 | 6,7 | 6,7 | 80,0 | 2,2 | 100,0 |
| | Ministres | 25 | – | – | 4,0 | 96,0 | – | 100,0 |
| 2007 | Assemblée | 125 | 5,6 | 5,6 | 12,8 | 72,8 | 3,2 | 100,0 |
| | ADQ | 41 | 7,3 | 12,2 | 24,4 | 51,2 | 4,9 | 100,0 |
| | PLQ | 48 | 4,2 | 2,1 | 8,3 | 83,3 | 2,1 | 100,0 |
| | PQ | 36 | 5,6 | 2,8 | 5,6 | 83,3 | 2,8 | 100,1 |
| | Ministres | 19 | – | – | – | 100,0 | – | 100,0 |
| 2008 | Assemblée | 125 | 4,8 | 4,8 | 13,6 | 76,0 | 0,8 | 100,0 |
| | ADQ | 7 | – | 14,3 | 57,1 | 28,6 | – | 100,0 |
| | PLQ | 66 | 6,1 | 4,5 | 9,1 | 78,8 | 1,5 | 100,0 |
| | PQ | 51 | 3,9 | 3,9 | 13,7 | 78,4 | – | 99,9 |
| | QS | 1 | – | – | – | 100,0 | – | 100,0 |
| Ministres | 27 | 3,7 | 3,7 | 7,4 | 85,2 | – | 100,0 | |

* Selon l'information disponible, il faudrait vraisemblablement ranger les députés de cette catégorie parmi les non-universitaires.

d'éducation, qui constitue déjà un atout pour franchir les portes du Parlement, est un critère clé pour accéder au Conseil des ministres. En 2003, 96 % (N=24) des membres du Conseil exécutif avaient complété un programme universitaire, alors que c'était le cas de la totalité du cabinet en 2007. De plus, près de la moitié des ministres nommés en 2003 (N=12) et en 2007 (N=9) ont réalisé des études supérieures, ce qui est nettement plus élevé que dans l'ensemble de la législature. En 2008 la part occupée par les universitaires diminuait à 85,2 % (N=23), tandis que les diplômés gradués représentaient le tiers du cabinet (N=9). Le niveau de scolarité des ministres est néanmoins demeuré supérieur à celui affiché par leurs collègues députés.

Des filières professionnelles favorisées

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les députés exerçant des professions libérales et économiques ont monopolisé 90 % des sièges de l'Assemblée (Sénécal, 1982). Il aura fallu attendre le milieu des années 1960 pour voir apparaître plusieurs nouvelles professions dans l'enceinte parlementaire, dites professionnelles ou de services (Bédard, 1981 ; Pelletier, 1991).

Assemblée

Le tableau 9 dresse le portrait de l'Assemblée selon les catégories professionnelles définies dans la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S)¹³. Les professions ayant trait à la gestion (A) et aux sciences sociales (E) dominent clairement les trois législatures étudiées. En contrepartie, certaines catégories professionnelles sont carrément ou pour ainsi dire absentes du Parlement. Les professions principalement exercées par les députés sont loin d'être celles qu'occupe la majorité de la population québécoise (tableau 8). La surreprésentation des professions liées à la gestion et aux sciences sociales est flagrante et des occupations professionnelles particulières contribuent à l'enflamment de ces catégories. Le secteur de la gestion est gonflé par la forte présence des cadres supérieurs (présidents, vice-présidents, etc.) et intermédiaires (directeurs, directeurs adjoints, etc.), des propriétaires de PME et d'autres types de gestionnaires. La catégorie des sciences humaines profite quant à elle des nombreux professionnels juridiques (avocats, notaires, juristes, etc.) et enseignants, ainsi que de quelques consultants et conseillers politiques.

Certaines professions ont historiquement bénéficié d'une forte représentation politique, tous États confondus. C'est principalement le cas des avocats, qui, dans le cas du Québec, ont exercé un quasi-monopole politique pendant une longue période (Sénécal, 1984). Les individus pratiquant une profession juridique (avocat, notaire, juriste, etc.) occupent aujourd'hui encore une bonne part du paysage parlementaire, bien que leur nombre ait décliné au fil des trois législatures observées. Ils formaient 20,8 % de la députation en 2003, 16,8 % en 2007 et 16 % en 2008. Si l'on considère tous les députés ayant exercé dans le domaine du droit au cours de leur carrière (et non uniquement ceux qui pratiquaient encore au moment de leur élection), la part des professions juridiques oscille de 19,2 % à 26,4 % de la députation. Une autre filière professionnelle méritant d'être mentionnée est celle d'attaché politique (y compris les conseillers politiques, les adjoints législatifs, etc.). Plusieurs élus ont antérieurement travaillé pour le compte d'un ministre ou d'un député, soit 14,4 % en 2003, 13,6 % en 2007 et 22,4 % en 2008, surtout au PQ.

13. Ce système de classification comporte une description détaillée des professions qui permet d'ordonner avec précision les données. Son avantage est de permettre la comparaison avec la population sur des bases équivalentes, ce qui n'aurait pas été possible avec une classification « maison ». La profession retenue est celle exercée par le député avant sa première victoire électorale.

Tableau 8
Répartition de la population active de 25 ans et plus
selon la catégorie professionnelle, Québec, 2001

| Population active | | A* | B | C | D | E | F | G | H | I | J | N/D | Total (%) |
|-------------------|-----------|----|----|---|---|---|---|----|----|---|---|-----|-----------|
| 25 ans + | | | | | | | | | | | | | |
| 2001 | 3 160 305 | 10 | 19 | 7 | 6 | 9 | 3 | 18 | 15 | 3 | 8 | 2 | 100 |

Source : Statistiques Canada.

*Pour la signification des lettres, se référer à la légende du tableau 9.

Tableau 9
Répartition des députés selon la catégorie professionnelle,
par parti (en %)

| Parti | N | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | N/D | Total (%) |
|------------------|------------|-----------|-----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------|
| Assemblée | 125 | 36 | 11 | 1 | 5 | 40 | 4 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 100 |
| 2003 ADQ | 4 | 25 | 25 | - | - | 50 | - | - | - | - | - | - | 100 |
| PLQ | 76 | 42 | 9 | - | 5 | 37 | 4 | 2 | - | 1 | - | - | 100 |
| PQ | 45 | 27 | 13 | 2 | 5 | 44 | 5 | 2 | - | - | - | 2 | 100 |
| Ministres | 25 | 40 | 4 | - | 12 | 40 | 4 | - | - | - | - | - | 100 |
| Assemblée | 125 | 36 | 11 | 1 | 2 | 38 | 5 | 2 | 1 | 2 | 0 | 2 | 100 |
| 2007 ADQ | 41 | 34 | 17 | 5 | - | 27 | 3 | 2 | 2 | 5 | - | 5 | 100 |
| PLQ | 48 | 44 | 8 | - | 4 | 40 | 4 | - | - | - | - | - | 100 |
| PQ | 36 | 28 | 8 | - | 3 | 47 | 11 | 3 | - | - | - | - | 100 |
| Ministres | 19 | 47 | - | - | 11 | 37 | 5 | - | - | - | - | - | 100 |
| Assemblée | 125 | 41 | 9 | 2 | 4 | 34 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 |
| 2008 ADQ | 7 | 29 | 14 | 14 | - | 29 | 14 | - | - | - | - | - | 100 |
| PLQ | 66 | 55 | 4 | - | 4 | 32 | 5 | - | - | - | - | - | 100 |
| PQ | 51 | 25 | 14 | 4 | 2 | 39 | 14 | - | - | - | - | 2 | 100 |
| QS | 1 | - | - | - | 100 | - | - | - | - | - | - | - | 100 |
| Ministres | 27 | 56 | - | - | 11 | 22 | 11 | - | - | - | - | - | 100 |

| | | | |
|---|--|-----|--|
| A | Gestion | G | Vente et services |
| B | Affaires, finances et administration | H | Métiers, transports et machinerie |
| C | Sciences naturelles et appliquées | I | Professions propres au secteur primaire |
| D | Secteur de la santé | J | Transformation, fabrication et services d'utilité publique |
| E | Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion | N/D | Autre, non défini |
| F | Arts, culture, sports et loisirs | | |

Partis politiques

Au Québec, les principales différences sociodémographiques observées entre les partis touchent aux occupations professionnelles. Selon Réjean Pelletier (1991, 1999), entre les décennies 1970 et 1990 on trouvait une plus grande représentation du champ culturel au PQ, tandis que les champs économique et administratif prédominaient au PLQ. Les trois législatures étudiées laissent entrevoir qu'une telle distinction s'applique encore. Dans tous les cas, les élus libéraux sont proportionnellement plus nombreux à provenir du secteur de la gestion (A), alors que les péquistes dominent au niveau des arts et culture (F) et, surtout, des sciences sociales (E). En examinant de plus près cette dernière catégorie, on observe que près de la moitié de celle-ci est composée d'enseignants au PQ, tandis qu'au PLQ plus de la moitié de ce secteur est constitué des professions juridiques. En 2007, les différentes catégories professionnelles bénéficiaient d'une représentation plus diversifiée du côté de l'ADQ. Les catégories « délaissées » au niveau de l'Assemblée pouvaient s'appuyer sur une petite poignée de représentants adéquistes, même si la majorité des élus de ce parti se concentraient eux aussi dans les domaines de la gestion et des sciences sociales. Globalement, on retrouve surtout des professions associées à la classe moyenne (directeur, conseiller financier, petit entrepreneur, etc.) à l'ADQ, tandis que le PLQ semble recruter beaucoup plus chez la classe supérieure et les professions libérales (PDG, président, avocat, professionnel de la santé, etc.). Le PQ se situe entre les deux, avec une inflexion vers les sciences sociales (enseignant, avocat, etc.) et les professions politiques (attaché politique, etc.).

Conseil exécutif

Au niveau du Conseil exécutif, les ministres proviennent quasi exclusivement de quatre groupes professionnels: les gestionnaires, les professionnels de la santé (médecin, dentiste, pharmacien), des sciences sociales (avocat, notaire, enseignant) et des arts et culture (conseiller en relations publiques, journaliste). La proportion d'avocats fut longtemps plus élevée au Conseil des ministres que dans la simple députation, soit du simple au double et parfois davantage (Sénécal, 1984). Aujourd'hui encore les députés issus du domaine juridique (avocats, notaires, etc.) forment une bonne part du Conseil des ministres, soit 32 % (N= 8) en 2003, 21 % (N=4) en 2007 et 15 % (N=4) en 2008. Si la perméabilité entre les milieux juridique et politique est un phénomène bien connu, celle entre les milieux médical et politique reste moins documentée. Pourtant, au cours des législatures étudiées, les professionnels de la santé ont systématiquement bénéficié d'une représentation bien plus forte au Conseil exécutif que dans l'Assemblée ou au sein de leur parti, ce qui n'est pas détaché des priorités du gouvernement et de l'image qu'il souhaite projeter.

C'est cependant le secteur de la gestion qui bénéficie de la plus grande représentation ministérielle. On y trouve plus particulièrement une forte proportion de hauts cadres (PDG, président, vice-président, etc.). Les trois cabinets observés, tous libéraux, sont à l'image de la députation dont ils sont issus et il n'est pas surprenant d'y trouver plusieurs gestionnaires. Ce phénomène n'est pas exclusif au PLQ, car 40 % des ministres nommés depuis 1970, tous partis confondus, proviennent du domaine administratif ou de la gestion (Paquin, 2010). Par ailleurs, l'augmentation de la proportion de gestionnaires en 2008 tient à l'arrivée de plusieurs nouveaux ministres issus de ce secteur, diminuant en cela le poids des autres domaines professionnels représentés.

Conclusion

À bien des égards les caractéristiques sociodémographiques des parlementaires élus en 2003, 2007 et 2008 correspondent aux observations antérieures sur les dirigeants politiques. Au niveau de la représentation descriptive, force est de constater que le profil des députés est loin de s'apparenter à celui de la population québécoise. Les femmes, les jeunes et les aînés sont sous-représentés sur les banquettes parlementaires. Le niveau de scolarité et l'occupation professionnelle témoignent quant à eux du décalage entre gouvernés et gouvernants, ces derniers étant nettement plus éduqués que leurs commettants et provenant de secteurs professionnels bien spécifiques. Ces observations réaffirment les conclusions des analyses antérieures tout en convergeant vers les résultats des études comparatives effectuées dans différents États.

Tel que plusieurs études l'ont mis en exergue, des distinctions sociodémographiques subsistent en fonction des clivages partisans. Le PLQ et le PQ affichent peu de différences, sauf en ce qui concerne l'occupation professionnelle. Le PLQ est majoritairement représenté par des individus issus du domaine de la gestion et des professions libérales, tandis que le PQ recrute principalement dans le domaine des sciences sociales, dont le milieu de l'enseignement. Peu de choses distinguent les députés de ces partis quant au sexe, à l'âge ou au niveau de scolarité. L'ADQ se démarque cependant de ses adversaires. Les données de 2007, les seules qui permettent une analyse fiable pour ce parti, indiquent qu'il tend à compter beaucoup moins de femmes et plus de jeunes que les autres groupes parlementaires. Les députés adéquistes sont globalement moins scolarisés que leurs collègues et proviennent de catégories professionnelles plus diversifiées, mais également rattachées à un statut social moins élevé que ce que l'on remarque chez les autres partis. Les causes de ces divergences peuvent être diverses et l'étude d'une seule législature ne permet pas de tirer des conclusions définitives. Est-ce la relative jeunesse du parti, la difficulté qu'il a éprouvé à recruter des candidats après l'échec électoral précédent, sa position idéologique ? Des analyses plus poussées, notamment sur l'ensemble des candidatures, permettraient de vérifier certaines hypothèses.

Enfin, on constate que contrairement à ce qu'avancent les modèles théoriques, la sélection des membres du Conseil des ministres a bénéficié à certains groupes sociaux identifiés comme étant désavantagés. Les femmes et dans une certaine mesure les jeunes ont été favorisés pour accéder aux postes ministériels dans le gouvernement de Jean Charest. Cela n'est pas sans intérêt, surtout dans un système parlementaire où le Conseil exécutif s'avère être le véritable lieu d'exercice du pouvoir politique.

Un niveau de scolarité élevé constitue un atout indéniable pour accéder au Conseil exécutif. Le fait que la majorité des élus possèdent cette scolarité nuance l'importance de cette variable quant à la comparaison entre ministres et députés, mais le nombre élevé de diplômés de deuxième et troisième cycles demeure un indicateur significatif du poids accordé au niveau d'éducation. De même, certains secteurs professionnels sont favorisés, plus précisément les professions ayant un statut social élevé. Les cadres supérieurs, les avocats et les professionnels de la santé, ainsi que les experts en communications bénéficient d'un bon accueil dans l'équipe ministérielle libérale.

Tel qu'en témoignent ces résultats, le Québec ne se soustrait pas à l'existence d'une forme de «tamis social» qui favorise certains profils d'individus dans la hiérarchie du pouvoir. Pour mieux comprendre son fonctionnement, l'ensemble du processus de sélection qui se déroule en amont de l'élection doit être examiné, dont notamment le rôle des partis politiques dans la sélection des candidats. La recherche reste à ce jour fragmentée et plusieurs étapes du processus demeurent à bien des égards des «boîtes noires». Ce champ de recherche mérite qu'on s'y attarde car, en définitive, le choix de l'électorat est contraint par le résultat de cette sélection.

Bibliographie

- Bashevkin, Sylvia B., 1993, *Toeing the Lines. Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, Oxford University Press.
- Bédard, Marc-André, 1981, «La profession des députés (1867-1980)», *Bulletin de la bibliothèque de la législature*, vol. 11, n° 1, p. 31-54.
- Best, Heinrich et Maurizio Cotta (sous la dir. de), 2000, *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press.
- Boily, Robert, 1967, «Les hommes politiques du Québec 1867-1967», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a, p. 599-634.
- Caillé, Geneviève et Jean-Marie Lafortune, 2007, «Regards croisés sur l'évolution du déficit démocratique au Québec», *Recherches sociographiques*, vol. 48, n° 2, p. 53-71.
- Caul, Miki, 1999, «Women's Representation in Parliament. The Role of Political Parties», *Party Politics*, vol. 5, n° 1, p. 79-98.
- Deschênes, Gaston, 1995, *Le député québécois*, Québec, Les publications du Québec, Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec.
- Gagnon, Jacques, 2009, «Qui sont nos députés? Les caractéristiques sociodémographiques des députés de la 39^e législature», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 38, n° 1, p. 4-9.
- Gaxie, Daniel, 1980, «Les logiques du recrutement politique», *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 1, p. 4-45.
- Gélinas, André, 1969, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Hamelin, Jean et Louise Beaudoin, 1967, «Les cabinets provinciaux, 1867-1967», *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 3, p. 299-317.
- Lagroye, Jacques, Bastien François et Frédéric Sawicki, 2002, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, Dalloz.
- Lovenduski, Joni, 1986, *Women and European Politics. Contemporary Feminism and Public Policy*, Brighton, Wheatsheaf Books.
- Norris, Pippa (sous la dir. de), 1997, *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Paquin, Magali, 2010, «Le profil sociodémographique des ministres québécois: une analyse comparée entre les sexes», *Recherches féministes*, vol. 23, n° 1.
- Paxton, Pamela et Sheri Kunovich, 2003, «Women's Political Representation: The Importance of Ideology», *Social Forces*, vol. 82, n° 1, p. 87-113.

- Pelletier, Réjean, 1984, « Le personnel politique », *Recherches sociographiques*, vol. 25, n° 1, p. 83-102.
- Pelletier, Réjean, 1991, « Les parlementaires québécois depuis cinquante ans : continuité et renouvellement », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 3, p. 339-361.
- Pelletier, Réjean, 1999, « Le personnel politique québécois : un bilan », dans Robert Boily (sous la dir. de), *L'année politique au Québec 1997-1998*, consulté sur Internet (<http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97_98/pelletie/pelletie.htm>) le 2 juin 2009.
- Pelletier, Réjean et Jean Crête, 1988, « Réalignements électoraux et transformations du personnel politique », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 21, n° 1, p. 3-33.
- Pitkin, Hanna Fenichel, 1967, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press.
- Putnam, Robert D., 1976, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall.
- Sénécal, Yoland, 1982, *Le personnel politique québécois à l'Assemblée législative du Québec et à la Chambre des communes depuis 1867*, mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université de Montréal.
- Sénécal, Yoland, 1984, « Les professions juridiques chez les parlementaires québécois, 1867-1982 : étude sur les rapports entre la formation juridique et la composition des Assemblées parlementaires », *Revue du barreau*, vol. 44, n° 3, p. 545-567.
- Studlar, Donald T. et Richard E. Matland, 1996, « The Dynamics of Women's Representation in the Canadian Provinces: 1975-1994 », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 29, n° 2, p. 269-293.
- Thiébault, Jean-Louis, 1991, « The Social Background of Western European Cabinet Ministers », dans Jean Blondel et Jean-Louis Thiébault (sous la dir. de), *The Profession of Government Minister in Western Europe*, New York, St. Martin's Press, p. 19-30.
- Tremblay, Manon (sous la dir. de), 2005a, *Femmes et Parlements. Un regard international*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Tremblay, Manon, 2005b, *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.